



VILLE DE ST ORENS-DE-GAMEVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 48/2016

DATE DE CONVOCATION :

11 mai 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS

Exercice : 33

Présents : 30

Votants : 33

L'an deux mille seize et le mardi dix sept mai à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ORENS DE GAMEVILLE légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Madame Dominique FAURE, Maire.

Étaient présents : MASSA - CUBERO-CASTAN - JOP - LAFFONT - KOUNOUGOUS - FABRE-CANDEBAT - LOURME - CROUZEILLES - JACQUEL - FARENC - PIONNIE - PUIS - DEL BORRELLO - LASSUS PIGAT - COLOMINA - ARCARI - POIRIER - CLEMENT - ROUSSET - UBEDA - ANDRIEU - JULLIE - TABURIAU - GODFROY - MERONO - SARRAILH - SAUMIER - LUMEAU- PRECEPTIS - CAPELLE-SPECQ

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : RENVAZE - PERAL - MOREAU

Pouvoirs :

Madame Georgette PERAL à Madame Dominique FAURE

Monsieur David RENVAZE à Monsieur Alain MASSA

Monsieur Marc MOREAU à Monsieur Claude MERONO

Madame Marie-France TABURIAU a été élue secrétaire de séance.

Résultat du vote

- Pour : 33
- Contre : 0
- Abstention : 0

OBJET : Adoption du schéma de mutualisation – Toulouse Métropole

Objet : Approbation du schéma de mutualisation – Toulouse Métropole

Le Maire expose,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de « réforme des collectivités territoriales » et notamment son article 67 codifié au Code Général des Collectivités territoriales à l'article L 5211-39-1 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant « nouvelle organisation territoriale de la République », dite loi NOTRe ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le courrier de demande de dérogation du délai d'approbation du rapport de mutualisation des services, fixé initialement au 31 décembre 2015 par l'article 74 de la loi NOTRe, adressé par Toulouse Métropole à M. le Préfet en date du 8 décembre 2015 ;

Vu le courrier de M. le Préfet en date du 19 janvier 2016 accordant un délai supplémentaire pour l'approbation du rapport de mutualisation des services ;

Vu l'information faite auprès des organisations syndicales de Toulouse Métropole en date du 15 mars 2016 ;

Vu l'information faite à la conférence métropolitaine du 24 mars 2016,

Considérant qu'afin d'assurer une meilleure organisation des services, le Président de l'Établissement Public de coopération intercommunale à fiscalité propre doit établir un rapport relatif aux mutualisations des services entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres. Ce rapport comprend un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat ;

Considérant que ce rapport de mutualisation des services doit être transmis pour AVIS à chacun des conseils municipaux des communes membres, qui dispose d'un délai de trois mois à compter de la réception du document pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable ;

Considérant que le projet de schéma doit être approuvé par délibération de l'organe délibérant de l'EPCI à l'issue de cette période de trois mois de recueil d'avis ;

Considérant que chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fera l'objet d'une communication du Président Métropolitain auprès de son organe délibérant ;

Considérant que la mutualisation constitue donc un enjeu majeur pour la conduite des politiques publiques menées sur son territoire et des relations instaurées entre l'EPCI et ses communes membres ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver le projet de schéma de mutualisation des services proposé par Toulouse Métropole.

ARTICLE 2

De charger Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.
Fait à Saint-Orens-de-Gameville, le

17 MAI 2016

Madame le Maire
Dominique FAURE



Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le
Et publication, affichage ou notification le

19 MAI 2016

23 MAI 2016

RAPPORT DE MUTUALISATION DES SERVICES - ANNEXE
MUTUALISATIONS TOULOUSE METROPOLE, COMMUNES et SATELLITES

TM / Communes membres

Mise à disposition de services (Article L 5211-4-1)	Services Communs (Article L 5211-4-2)	Divers
<ul style="list-style-type: none"> • TM → VT : Grands Projets Direction Opérations d'Aménagement Direction Habitat Direction Environnement Direction Planification et Urbanisme (PLU) Direction Infrastructures Travaux Énergies (Direction, Autorité organisatrice Energie) Direction Mobilité Gestions Réseaux Direction Accompagnement des Entreprises et du Développement de l'Emploi Direction Attractivité de l'Europe et du Rayonnement International Direction des Sports (Fil Vert, Marathon, Gestion Base de Loisirs de Sesquières, Argoulets et Pech David) Direction Pompes Funèbres et Cimetières • VT → TM : Mission CLSPD/CLSPD Direction de la Lecture Publique et des Bibliothèques et Mission Lecture Publique Direction Développement Social Direction Politiques de Solidarité (Direction, Fonctions ressources, Domaine Lutte contre les Exclusions) Direction des Sports (hors Fil Vert, Marathon, BDL Sesquières, Argoulets et Pech David) Mission Grand Projet de Ville Direction Gestion des Voies d'Eau Direction Infrastructures Travaux Énergies (Éclairage Public) Direction Jardins et Espaces Verts • Communes → TM Rôles territoriaux : voirie (Aussonne, Blagnac, Beauzelle, Seilh, Mondonville, Cornebarrieu). 	<ul style="list-style-type: none"> • TM → VT : Direction des Finances Cabinet du Président/Maire Direction de la Communication Délégation Générale à la Modernisation de l'Administration Direction Générale Adjointe Finances et Administration Générale Direction des Affaires Juridiques et des Assemblées Direction Commande Publique Direction Contrôle des Gestions Déléguées Direction des Services Généraux Mission Pilotage et Coordination des Achats Direction Systèmes d'Information Direction Analyses et Études de Gestion Service de la Documentation Direction Générale Déléguée aux Espaces Publics Direction de la Performance Délégation à l'Aménagement Direction Opérations Foncières Direction Prospective et Stratégie Territoriale Délégation aux Services Urbains Pôles Territoriaux Direction Générale Déléguée à la Gouvernance et au Développement Économique Direction Ressources, de l'Observation et de la Prospective Mission Prospective Direction Déchets et Moyens Techniques (Ateliers et Parc Automobile) Direction Planification et Urbanisme (ADS) • VT → TM : Direction Générale des Services Cabinet du Maire/Président Direction de la Communication Direction Générale Adjointe Tranquillité et Sécurité Publique Direction Générale Adjointe Affaires Culturelles Direction Ressources Direction Générale Adjointe Affaires Culturelles Cellule Communication et Promotion de l'Offre Culturelle Direction Générale Déléguée à la Solidarité, à l'Éducation et aux Sports Délégation à la Solidarité Délégation à l'Éducation et aux Sports Direction Ressources Humaines et Communication Interne Mission Sûreté Sécurité Direction Bâtiments et Énergies Direction de l'Immobilier 	<ul style="list-style-type: none"> • TM → Communes membres adhérentes (article L 5215-27) : Création, travaux, aménagement ou extension de cimetières (Cugnaux, Fonbeauzard, Launaguet, Lespinasse, Saint-Alban, Saint-Jean, l'Union, Mondouzil, Gagnac sur Garonne) • Colomiers → TM (article L 5215-27) : Accès restaurant administratif • Communes membres → TM (article L 5211-4-3) : Convention de mise à disposition de locaux et moyens – DMT, DSI (Aussonne, Beauzelle, Blagnac, Colomiers, Pibrac, Tournefeuille). • TM → Ville de Colomiers (article 61 loi 1984) : Un vague trimestre • TM → communes adhérentes (article 8 Code des Marchés Publics) Direction de la Commande Publique - groupements de commande

Légende :

Noir : Mutualisations existantes sur la bonne base juridique

Bleu : Mutualisations existantes mais dont le cadre juridique est à modifier (5211-4-2 au lieu de 5211-4-1)

Vert : Proposition de nouvelles mutualisations